



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 15 MARS 2021

Le Chef de cabinet

Références à rappeler :
CAB/2021D/4112 - PAP

Mesdames, Messieurs,

Vous avez fait part au Premier ministre de vos réflexions au sujet de l'instruction en famille, accompagnées de votre rapport intitulé « *L'instruction en famille, un des piliers de la liberté d'enseignement* ».

Monsieur Jean CASTEX a bien pris connaissance de votre démarche et des arguments que vous avancez.

Comme vous le savez, la progression de l'obscurantisme religieux est pour une grande part alimentée par le repli communautaire. À cet égard, plus de 50 000 enfants sont scolarisés à domicile, un chiffre qui augmente chaque année. Nombre d'entre eux sont totalement hors système, parfois accueillis dans des structures non déclarées, administrées par des extrémistes religieux.

Afin de prévenir ces dérives, qui excluent des milliers d'enfants de l'éducation à la citoyenneté, le président de la République a annoncé que, dès la rentrée 2021, l'instruction à l'école sera rendue obligatoire pour tous dès 3 ans. L'école est le creuset de la laïcité, le lieu où les enfants sont formés à devenir des citoyens libres et rationnels.

Aussi le projet de loi prévoit-il d'encadrer plus strictement l'instruction à domicile, qui sera soumise à autorisation et ne pourra être justifiée que par un nombre limité de motifs. Les modalités de contrôle de l'État sur les établissements privés hors contrat seront renforcées et un régime administratif de fermeture des établissements non déclarés ou des établissements hors contrat qui n'ont pas remédié aux défaillances constatées par l'autorité publique sera créé. Ce changement de paradigme est une nécessité.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Mathias OTT

Association L'École Delavie
28 rue du Temple
75004 PARIS

Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS
Tél. : 01 42 75 80 00